

## ARRETE MUNICIPAL n° 2024.180

**Objet :**  
**Réservation d'un emplacement public  
et fermeture de la chaussée  
le 11 novembre 2024**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les articles, R.325-12, R 411.8, et R.417-12
- ◆ Vu la demande présentée par le service citoyenneté de la commune de SAINT-JORIOZ
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation d'un espace public afin de mettre en œuvre convenablement cette manifestation, en toute sécurité pour les personnes et les biens.

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement de la cérémonie commémorative du 11 novembre, **la route de l'église sera fermée** dans sa partie comprise entre le rond-point de la route départementale 1508 et la route du centre le **lundi 11 novembre 2024 de 08 heures à 11 heures**.

Durant cette période, une déviation sera mise en place pour les usagers par la route du villard et la route du centre.

L'accès à la route de l'église par la route des écoles sera également interdit.

#### **Article 2 :**

**Le stationnement sur le parking de la mairie est interdit du dimanche 10 novembre 2024 à 17 heures au lundi 11 novembre 2024 à 11 heures.**

Tout véhicule présent en ce lieu et gênant ainsi la manifestation durant cette période sera susceptible d'une procédure de mise en fourrière.

#### **Article 3 :**

Des barrières et des panneaux de signalisation seront mis en place par la commune pour indiquer ces interdictions et déviations.

Seuls les véhicules autorisés par le service d'ordre auront l'autorisation d'accès aux différents lieux délimités au cours de la manifestation.

#### **Article 4 :**

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

#### **Article :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Diffusé sur le site internet de la commune : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ

Le mercredi 06 novembre 2024

Le Maire  
Michel BEAL

